

## Notes de lecture

**Laurie Laufer et Florence Rochefort (eds) – *Qu'est-ce que le genre ?***

(2014). Paris, Payot & Rivages « Petite bibliothèque Payot », 320 p.

**Laure Bereni et Mathieu Trachman – *Le genre, théories et controverses***

(2014). Paris, Puf « La vie des idées », 112 p.

**Arnaud Alessandrin et Brigitte Esteve-Bellebeau (eds) – « Genre ! L'essentiel pour comprendre »**

(2014). *Miroir/Miroirs*, hors-série n° 1, 212 p.

En ces temps difficiles où le concept de genre est attaqué de toute part et instrumentalisé à des fins de propagande politique et religieuse dans le but de freiner l'obtention de droits égalitaires pour tous et toutes, il n'est pas inutile de publier des ouvrages qui clarifient des points essentiels de l'histoire du concept et de son utilité. Il faut dire et redire que le concept de genre a une histoire, qu'il s'est imposé dans le champ des études en sciences sociales et humaines et, plus timidement, dans celui des sciences dites dures, car il permet d'embrasser un ensemble de phénomènes sociaux qui ont

trait aux constructions historiques de la signification des sexes, des genres, des sexualités et des rapports de pouvoir que ces constructions ont entraînés. Il faut aussi assumer que la perspective de genre a mis au jour des questions politiques (d'égalité et de justice notamment) et qu'il vaut mieux les affronter plutôt que de se retrancher derrière une prétendue neutralité scientifique.

Ces trois ouvrages, chacun à leur manière, contribuent à ce travail, désormais indispensable, d'explication et d'éclairage qui permet à notre champ d'études de résister aux attaques qu'il subit depuis quelques années. Les études de genre se sont implantées dans les universités européennes et mondiales avec des temporalités diverses et avec des difficultés plus ou moins marquées selon les pays et les politiques universitaires. Ce champ d'études, encore fragile, est particulièrement attaqué de front en France. Il l'a été jadis au sein du monde académique pour des raisons linguistiques et épistémologiques<sup>1</sup>, il l'est

<sup>1</sup> Voir à ce sujet mon article : Lorena Parini, « Le concept de genre : constitution d'un

aujourd'hui en tant que base théorique présumée des revendications d'égalité des milieux LGBT. De ce fait il n'est pas étonnant que des forces conservatrices ne souhaitent pas céder des positions hégémoniques. La remise en question de certitudes que provoque cette pensée, la capacité à ouvrir des espaces de liberté nouveaux, des modes d'identification légitimes et des revendications de droits soulèvent des résistances car savoir et pouvoir, on le sait, sont indissociables.

Dans ce contexte, les livres, articles ou numéros spéciaux de revues se multiplient : toutefois, si ces trois publications contribuent au débat, elles ne le font ni avec les mêmes moyens ni avec la même réussite. Je procéderai donc par affinités décroissantes dans la présentation de ces ouvrages. Celui dirigé par Laurie Laufer et Florence Rochefort constitue une excellente présentation de la manière dont le concept de genre a renouvelé et enrichi les questionnements dans différents domaines des sciences humaines et sociales et, dans une moindre mesure, au sein des sciences dites 'naturelles'. Les chapitres, très bien écrits par des intellectuel·le·s reconnu·e·s dans les différents domaines présentés par l'ouvrage, constituent une excellente initiation aux thématiques

abordées et présentent dans les grandes lignes les chemins que les questions de genre ont ouverts dans ces différents domaines. Ils constituent également un matériau pédagogique précieux qui ravira les enseignant·e·s. Les thèmes traités se déploient sur un vaste territoire qui va de l'anthropologie sociale aux travaux sur la détermination des sexes ou la neurobiologie en passant par les études sur le cinéma, le sport, le travail, la religion ou les sexualités. Un ouvrage à recommander à toute personne qui veut s'initier aux études de genre ou à celles et ceux qui utilisent la perspective de genre dans leurs enseignements.

L'ouvrage de Laure Bereni et Mathieu Trachman est composé d'articles parus sur le site [www.laviedesidees.fr](http://www.laviedesidees.fr) et regroupe des textes un peu disparates à mes yeux. En effet, le choix des éditeurs oscille entre des textes qui abordent de face la question de la politisation du genre et des textes qui présentent un parcours intellectuel ou la recension d'un ouvrage. Dans l'avant-propos, les éditeurs de l'ouvrage reviennent sur le contexte dans lequel 'la théorie du genre'<sup>2</sup> est sortie du domaine des sciences sociales pour atteindre les sphères politiques à droite, mais pas seulement. En effet, si l'offensive politique a

---

champ d'analyse, controverses épistémologiques, linguistiques et politiques ». *Socio-logos* [En ligne], 5 | 2010, mis en ligne le 07 juillet 2010.

---

<sup>2</sup> Nous plaçons cette expression entre guillemets car elle a été forgée par les contestataires des études de genre mais ne fait pas sens en tant que telle dans les sciences sociales.

été portée en grande partie par la droite, républicaine ou non, et les milieux catholiques, la gauche n'est pas unanime pour soutenir les avancées rendues possibles par les réflexions sur les normes de genre (prise de conscience des stéréotypes, des contraintes, des mécanismes et processus de discrimination, reconnaissance des sexualités minoritaires et du caractère construit des évidences naturelles). L'entretien avec Laure Bereni conduit par Mathieu Trachman revient sur les controverses que le concept de genre a connues dans le monde académique depuis les années 1980-1990 et sur les contestations politiques de 'la théorie du genre' qui ont récemment soulevé des débats et des manifestations publiques importantes. Clyde Plumauzille retrace le parcours intellectuel de Joan W. Scott, historienne états-unienne, dont le travail a favorisé le développement de la perspective de genre non seulement au sein de sa propre discipline, mais plus globalement dans les sciences sociales. Le chapitre suivant rédigé par Anthony Favier, consacré aux catholiques et au genre, montre que le Vatican, à travers des intellectuels et soutenu par des médias, mène depuis des années un combat contre 'la théorie du genre'. Michal Raz propose une recension du livre d'Anne Fausto-Sterling, *Corps en tout genre. La dualité des sexes à l'épreuve de la science*, tandis que Mathieu

Trachman propose la recension de l'ouvrage de Raewyn Connell, *Masculinités*. L'ouvrage se clôt avec une postface d'Éric Fassin.

Le hors-série de la revue *Miroir/Miroirs* dirigé par Arnaud Alessandrin et Brigitte Esteve-Bellebeau est de loin l'ouvrage le moins convaincant parmi les trois présentés ici. Sorte de dictionnaire des définitions, des auteur-e-s et des thèmes sur les questions de genre, il est composé avec une logique qui m'échappe. Les chapitres sont en général très courts ; par exemple celui qui a pour titre « Arrangement des sexes » tient en une page et demie dont environ la moitié est constituée par des citations d'Erving Goffmann ou d'Ann Oakley. D'autres chapitres laissent songeuse tant le titre est en décalage avec le contenu. Par exemple certaines entrées regroupées sous la partie « Thèmes » comme « Genre et femmes » ou « Genre et travail » traitent de ces questions de manière tout à fait étrange. La première est toute entière dévolue à l'explication de la position lacanienne, alors que la deuxième fait référence aux travaux de Françoise Héritier et de Roland Pfefferkorn sans citer par ailleurs aucune des chercheuses qui ont historiquement développé cette question, au niveau sociologique ou historique, comme Margaret Maruani, Jacqueline Laufer, Delphine Gardey, Joan W. Scott, Danièle Kergoat ou Pascale Molinier, notamment. On peut

aussi noter que le système de références n'est pas toujours précis : par exemple à la page 198 Christine Delphy devient Christine D., ou à la page 202 apparaît une certaine Elizabeth G.

Pour qualifier le sentiment que j'ai eu en lisant ce hors-série, j'utiliserai un dicton bien connu : « qui trop embrasse mal étreint » tant le « Genre ! » (le point d'exclamation dans le titre reste un mystère) est mal étreint par cet ouvrage. Si certaines entrées sont mieux étayées que d'autres, le rendu final n'aide pas à clarifier les enjeux surtout pour une lectrice ou un lecteur non averti-e.

Si je reste convaincue que les spécialistes des études genre ne doivent pas laisser le champ libre aux détracteurs et détractrices de 'la théorie du genre', je ne suis pas certaine que des réponses multiples et pas toujours cohérentes soient à même de servir la cause.

**Lorena Parini**

Maître d'enseignement et de recherche  
Institut des Études genre  
Université de Genève

**Stéphanie Hennette-Vauchez,  
Marc Pichard et Diane Roman  
(eds) – *La loi & le Genre. Études  
critiques de droit français***

(2014). Paris, CNRS Éditions, 799 p.

Outre le légitime objectif poursuivi par les recherches féministes, celui de mettre la recherche au service d'une meilleure connaissance de la situation des femmes, des inégalités qu'elles subissent et des solutions susceptibles d'y remédier, les analyses qu'elles

gènèrent constituent le plus souvent une contribution d'une grande originalité, susceptible de favoriser un renouvellement de la connaissance pour l'ensemble des savoirs de sciences sociales. C'est exactement ce que le lecteur ou la lectrice éprouve en lisant *La loi & le Genre. Études critiques de droit français*. En effet, cet ouvrage est bien dans la même veine d'un précédent : *Ce que le genre fait au droit* (Daloz, 2013), dans lequel étaient proposés des développements épistémologiques, des réflexions sur les outils et les méthodes de l'analyse 'genrée' du droit ainsi que des témoignages de la fertilité d'approches par le genre telles qu'elles se développent depuis longtemps à l'étranger, c'est-à-dire un ensemble de recherches riches effectivement d'intérêt pour les conditions de production de connaissance des sciences sociales en général. Le présent ouvrage est lui-même un des produits d'un même programme de recherche : REGINE (*Recherches et études sur le genre et les inégalités dans les normes en Europe*), remarquablement et justement ambitieux ainsi qu'en atteste la qualité des résultats dont il est rendu compte dans les publications qui en découlent.

La spécificité de *La loi & le Genre* est, comme il est dit dans l'introduction générale, « de passer des pans du droit français au crible de l'analyse du genre » (p. 16). Ce qui est remarquable, c'est que ce projet de faire du

genre une « *clef d'analyse* » d'un très large faisceau des dispositifs juridiques pour lesquels les femmes sont concernées, relève d'une véritable recherche juridique, d'un travail approfondi sur le matériau juridique dans toute sa technicité. Mais ce travail est réalisé d'une telle façon que la potentialité de faire du droit un *analysteur du social* est superbement mise en valeur. « *Prendre le droit au sérieux* », c'est ici, de manière absolument exemplaire, nous permettre de comprendre les mécanismes de production et de perpétuation des inégalités, de l'exercice de la domination, c'est-à-dire de contribuer à rechercher le sens de processus qui sont au cœur même de la vocation des sciences sociales.

À cet égard, il est significatif que la volonté de faire œuvre de recherche ne soit pas mieux attestée que par la prise de distance faite par les conceptrices et le concepteur de l'ouvrage avec les catégories de la pratique juridique. L'outil d'analyse qu'est ici le genre n'est pas mis en œuvre suivant une structuration soumise aux divisions en branches du droit : droit privé, droit public, droit administratif, etc. La construction de l'ouvrage résulte en fait d'une double subversion, celle-ci née : de l'exigence de concevoir des catégories de la connaissance propres à viser des objectifs dépassant ceux du travail juridique classique ; de la volonté de rompre avec « *la scission* » pesant sur les

représentations sociales les plus communes du statut des femmes « *entre le privé et le domestique – travail reproductif –, d'une part, et le public, le politique et l'économique – travail productif –, d'autre part* » (p. 21). Ce sont donc cinq parties aux titres particulièrement bienvenus qui composent l'ouvrage : « *Corps en société* » (traitant notamment des questions de l'identité, de la reproduction, du travail des femmes, des violences...) ; « *Ressources et richesses* » (ayant principalement pour objet les aides aux parents isolés, les rapports patrimoniaux, les femmes commerçantes ou femmes de commerçants, le droit des successions et de la transmission des biens, la retraite et les pensions, la fiscalité, le budget de l'État, l'autorité parentale...) ; « *Parité et mixité* » (consacrée à la parité en politique, à la représentation collective des salarié-e-s, la mixité dans la haute fonction publique, et dans les jurys de concours de la fonction publique, dans les conseils d'administration et de surveillance des grandes entreprises...) ; « *Dignité(s)* » (où sont abordées les questions des honneurs et déshonneurs républicains, de l'interdiction des droits civils, civiques et de famille, de la liberté d'expression, des délits d'injures et diffamations publiques, de la nudité dans l'espace publique) ; « *Intersectionnalité et discriminations multiples* » (où est mis en œuvre, dans le

domaine de l'emploi, le concept d'intersectionnalité désignant le cumul de discriminations susceptibles d'être vécu par une même femme – p. 693 et *sq.* –, où il est notamment question de la relation genre et religion et de la laïcité, du problème de la persécution au regard de la Convention de Genève...).

Une telle énumération suffit à témoigner de la richesse de l'ouvrage, de l'ampleur des thèmes abordés, et on ne saurait donc prétendre dans cette recension les évoquer exhaustivement. De façon illustrative, nous choisirons de souligner succinctement quelques-unes des lignes de forces se dégageant d'un travail exceptionnellement systématique du matériau juridique, lequel démontre de façon exemplaire les potentialités qu'il offre pour dévoiler ce que le droit fait socialement et politiquement, et comment il le fait, en l'occurrence ici *sur* les femmes comme sujets de droit, *pour* les femmes dans le sens de l'amélioration de leur statut, *contre* les femmes dans le sens de la perpétuation de leur situation de dominées, *par* les femmes comme *actrices* d'un droit devenu *ressource* dans la lutte pour la promotion de leurs aspirations à l'égalité.

Le *processus de construction des dispositifs juridiques, l'économie générale du droit référence*, soigneusement observés dans plusieurs des contributions, révèlent ainsi ce que peuvent être les

ambiguïtés d'un droit qui peut tout à la fois énoncer un objectif d'égalitarisation des conditions et en même temps établir des zones d'incertitudes, reflet des ambivalences de ceux (et celles) qui l'ont produit, laissant la possibilité aux 'stéréotypes de genre' de perdurer dans la formulation même du texte ou dans ses appropriations ultérieures. Comme des illustrations parmi beaucoup d'autres fournies dans l'ouvrage, les dispositifs juridiques portant sur la filiation, le nom de famille et le prénom révèlent le « *maintien de la foi dans la différence des sexes pour fabriquer des identités, assigner des rôles et maintenir des hiérarchies* » (p. 47). De même, l'examen des règles relatives à l'interruption de grossesse et à la contraception, la prise en compte ambiguë de la « *vulnérabilité spécifique des femmes* » dans le domaine de la reproduction laissent apparaître la perpétuation de stéréotypes. De façon complémentaire, c'est moins les intentions portées par le droit que l'existence d'inégalités structurelles auxquelles il se heurte qui mérite attention, par exemple, dans le domaine de l'exercice de l'autorité parentale, du droit du travail, du droit en matière de retraites...

La *doctrine* et la *jurisprudence* sont des expressions de ces appropriations différentielles évoquées *supra*. Rien de plus mystificateur ici que ces exercices d'interprétation et de construction des juge-

ments qui se donnent à voir comme des raisonnements inspirés de la neutralité apparente du droit et dissimulent en réalité les influences de visions du monde qui restent irréversiblement *genrées*. C'est ce qui s'illustre entre autres dans le domaine du harcèlement sexuel, des violences sexuelles où s'affirme la nécessité d'« *une modification de la culture judiciaire* », d'une rupture avec la « *conception subjective du juge* » (p. 240). Cela vaut également dans l'application des règles de la responsabilité civile en matière de réparation des atteintes corporelles ou pour les interprétations dont fait l'objet le statut du 'conjoint collaborateur' en droit commercial.

Les *pratiques des institutions* se confrontent avec les orientations égalitaristes portées par la référence juridique. Elles le font à partir de leur *ethos*. Celui-ci est partagé par des agents dont les stratégies sont inspirées par des valeurs où la permanence de l'idée de différence entre les sexes justifie l'usage des stéréotypes et, finalement, la défense du maintien d'inégalités. C'est aussi à la suite, dans cette chaîne constitutive d'une économie de la légalité marquée par une vision du monde qui reste profondément *genrée* que vont également s'inscrire les *pratiques d'actrices et d'acteurs sociaux* participant de stratégies imprégnées de valeurs ou marquées par la poursuite de logiques d'intérêts atténuant ou même

disqualifiant ce qui peut être un engagement du droit au service de l'égalité. Nous prendrons ici comme exemples : « *la frilosité parlementaire dans l'élaboration de la circonstance aggravante de violences commises par un 'ex'* » (p. 264) ou encore la composition des jurys pour les concours concernant les corps de la haute fonction publique, tout ceci témoignant de résistances structurelles relayées par la jurisprudence constitutionnelle et administrative ; les inégalités dans le domaine de la représentation collective des salarié·e·s ou la question de la présence des femmes dans la haute fonction publique... sans compter l'absence d'une parité réelle dans l'univers politique où « *'l'homme politique' reste un homme* » (p. 524), ou encore l'attribution différentielle de la Légion d'Honneur entre les femmes et les hommes. Tous ces derniers exemples révèlent de façon particulièrement illustrative une conjonction forte entre des situations persistantes (constitutives en même temps qu'expressions des pesanteurs structurelles) et des pratiques jurisprudentielles et institutionnelles visant à les maintenir en l'état.

Le droit se donne à voir ici, dans les façons dont il est construit, dont il est approprié tant par les clercs que par les profanes, mais aussi dont il est sollicité par celles qui ne se contentent pas d'en être les destinataires mais aspirent à en faire l'instrument de leur acces-

sion à l'égalité. Il se manifeste pleinement dans sa double facette prenant la forme de ce que nous avons appelé dans nos propres analyses un « *modèle de légalité duale* » (Jacques Commaille, *À quoi nous sert le droit ?* Paris, Gallimard, 2015). Mais le présent ouvrage ne nous dit pas seulement ce qu'est ici le droit en soi, dans ses multiples expressions et usages. Grâce à l'entrée par le genre qu'il met superbement en valeur, il démontre en quoi ce « *concept [...] renvoie aux dispositifs par lesquels le pouvoir, et son arme principale qu'est le droit, classe et discipline les individus* » (p. 12). Il confirme aussi dans ses usages la capacité des acteurs, en l'occurrence des actrices, les femmes, de s'en saisir comme un instrument de contre-pouvoir pour consacrer ainsi une autre représentation possible du droit.

*La loi & le Genre* est bien une remarquable contribution ayant pour support d'analyse le droit pour un approfondissement de la compréhension de la production et de la perpétuation des inégalités et d'un exercice sophistiqué de la domination. La réussite de la poursuite d'une telle ambition a une autre vertu : celle de confirmer la validité et les potentialités d'une implication des spécialistes du droit dans le travail de production de connaissance sur le fonctionnement général des sociétés.

#### Jacques Commaille

Sociologue, ENS Paris-Saclay,  
Institut des sciences sociales du politique

#### Fabienne Dumont – *Des sorcières comme les autres. Artistes et féministes dans la France des années 1970*

(2014). Rennes, Presses universitaires de Rennes « Archives du féminisme », 568 p.

L'ouvrage de Fabienne Dumont est une contribution importante à l'histoire de l'art contemporain en France, ainsi qu'à l'histoire féministe. Les artistes femmes qui ont vécu et travaillé en France pendant cette période charnière subissent aujourd'hui un double effet d'ombrage historiographique : elles sont largement méconnues en art contemporain, et, en histoire féministe de l'art, les références anglo-américaines sont très centrales<sup>3</sup>. Il était urgent qu'une étude vienne enrichir simultanément ces deux champs.

La chronologie étudiée débute en 1970 avec la parution du numéro « Libération des femmes, année zéro » de la revue *Partisans*, et se termine au début des années 1980 : « *La période historique choisie est ainsi comprise entre l'ébranlement de mai 68 et un certain retour à l'ordre dans les années 1980* » (p. 16). Quelques douze années qui sont aussi une référence à l'exposition *Douze ans d'art contemporain en France – 1960-1972* organisée au Grand Palais en 1972 : très controversé, l'événement visait à

<sup>3</sup> Fabienne Dumont (ed) (2011). *La Rébellion du « Deuxième sexe »*. *L'histoire de l'art au crible des théories féministes anglo-américaines : 1970-2000*. Dijon, Les Presses du réel.

redonner à Paris un prestige international et à montrer l'état de la création contemporaine ; cependant les nombreux artistes qui refusèrent d'y exposer la dénoncent comme une « *expo-flic* » (p. 55), valorisant une culture d'élite et laissant peu de place aux pratiques nouvelles. Évidemment, l'exposition ne montre quasiment aucune artiste femme.

Le travail de Fabienne Dumont dénonce ces effacements historiques, mais rappelle aussi qu'il est nécessaire de prendre en compte l'influence du féminisme pour comprendre les tendances qui émergent à partir de la fin des années 1950 : critique du modernisme, nouveaux médiums comme les actions et la vidéo, œuvres dématérialisées et éphémères, pratiques diluées dans le quotidien... L'historienne suggère de surcroît qu'il y a en France une chronologie artistique spécifique aux mouvements féministes (qui éclatent après 1970), articulée autour d'un point culminant en 1975 – tandis que la chronologie plus masculine ou officielle connaît son pic autour de 1970 (poussée par mai 1968). Le parti pris de centrer les analyses sur les femmes artistes permet de mettre au jour une histoire de l'art écrite de leur point de vue mais aussi d'éclairer, à travers leurs productions minorisées, une histoire plus institutionnelle. L'ouvrage regorge d'exemples d'artistes femmes participant à la formation des courants dominants, dont le sur-

réalisme, l'expressionnisme, l'abstraction, l'art brut, le minimalisme...

La richesse de la contribution peut se mesurer au nombre impressionnant de sources mobilisées : archives écrites, entretiens, iconographie. Le texte est parsemé de reproductions d'œuvres et de documents avec une série de vingt-trois planches en couleur entre les deux parties centrales. Il comprend aussi environ soixante-dix portraits d'artistes et de collectifs. Les annexes comprennent une bibliographie pour chaque artiste étudiée, ainsi que quelques extraits de textes importants de la décennie. Une part non négligeable de ces sources est inédite, à commencer par les multiples entretiens avec les artistes de cette décennie, qui donnent une voix à toute une génération de créatrices.

**Les réseaux féministes, une « ossature parallèle au milieu de l'art officiel »**

Le travail de dépouillement, de recension et d'analyse réalisé sur le corpus d'archives mobilisées fournira une ressource pour les chercheuses et chercheurs. Fabienne Dumont s'intéresse de près aux « réseaux » d'artistes mais aussi de critiques, galeristes, collectionneuses, militantes... qui tissent les mouvements des femmes dans les mondes de l'art. L'étude comprend une partie consacrée aux revues créées par les collectifs, lieux de sociabilité professionnelle structurants, et est donc très largement ouverte aux

problématiques sociologiques de la fabrique de la valeur artistique et du travail des « *intermédiaires* »<sup>4</sup>.

L'ouvrage est organisé en deux grands volets comprenant chacun deux parties. Le premier porte sur la position sociale et institutionnelle des artistes femmes dans les mondes de l'art des années 1970 et leurs réseaux professionnels ; le second propose des analyses d'un corpus d'œuvres, ainsi qu'une riche série de portraits.

On trouve dans la partie 1 « *une analyse quantitative simple* » de la situation des artistes femmes dans différents types d'institutions et à différents degrés de visibilité dans le champ de production des arts visuels : écoles (formation), revues (diffusion), expositions (monstration) et collections (conservation). Les mesures proposées par l'historienne mettent en évidence un plafond de verre qui joue très fortement, cantonnant de grandes proportions de femmes dans les espaces à faible visibilité sociale à commencer par les écoles des beaux-arts. Les données mettent en évidence l'« *écart* » entre le nombre de femmes et le nombre d'hommes qui parviennent à la notoriété. C'est dans cet écart, souligne-t-elle, que se constitue une « *ossature parallèle du milieu de*

*l'art officiel* », c'est-à-dire les réseaux alternatifs qui structurent la professionnalisation des artistes féministes pendant cette décennie.

La partie 2 est consacrée à la description des collectifs qui apparaissent au fil de la décennie, en particulier après 1975. L'Union des femmes peintres et sculpteurs, La Spirale, Féminie-Dialogue, Femmes en lutte, le Collectif Femmes/Art, Art et regard des femmes... L'étude de ces regroupements permet non seulement de saisir les nœuds des débats idéologiques (l'auteure distingue par exemple les tendances « *révolutionnaire* », « *lutte des classes* » et « *essentialiste* ») et leur influence sur les positionnements esthétiques, mais aussi de saisir les modalités de collaboration mises en place (l'entraide, la non-mixité). La force de ces « *appariements sélectifs* »<sup>5</sup> – pour la plupart dissolus dans le courant des années 1980 – est de se situer à la jonction entre la sphère de la création et la sphère militante, et de puiser leurs stratégies d'action dans les deux, organisant des expositions, des publications, mais aussi des débats et des actions publiques.

#### **La création à bras le corps**

Les parties 3 et 4 proposent des analyses formelles des œuvres, toujours à la lumière des témoignages recueillis par l'historienne. Elle distingue les œuvres « *sans*

<sup>4</sup> Laurent Jeanpierre et Olivier Roueff (2014). *La culture et ses intermédiaires. Dans les arts, le numérique, et les industries créatives*. Paris, Éditions des archives contemporaines.

<sup>5</sup> Pierre-Michel Menger (2002). *Portrait de l'artiste en travailleur. Métamorphoses du capitalisme*. Paris, Seuil.

*critique féministe évidente* » et celles qui portent « *critiques des stéréotypes* ». Ces catégories peuvent renvoyer à des courants (abstraction, expressionnisme), mais aussi à des thèmes (l'étrangeté, l'exil, l'intime, les médias, la sexualité...). On peut interroger le choix de certaines classifications thématiques probablement liées à la terminologie de l'époque (par exemple l'affiliation de la vie domestique et de la sexualité au thème « *conditions de vie féminine 'privée'* »), qui peuvent avoir tendance à masquer la plasticité essentielle de ces catégories.

À travers des descriptions documentées, les analyses nous plongent dans les expérimentations radicales de ces artistes. On y voit à quel point le corps fut fédérateur, qui, nonobstant la multiplicité des démarches des artistes, traverse et trouble toute la palette des genres de l'art. Il est fondu dans les objets (Bernadette Faraggi, p. 311), pénètre le dessin (Colette Deblé, p. 367), tord les poteries (Marie Ponchelet, p. 379), incarne le cinéma (Maria Klonaris et Katerina Thomadaki, p. 420). C'est bien sûr dans les « *actions* » ou « *performances* » que le passage à l'acte féministe se réalise le plus clairement, et les descriptions des actions d'Esther Ferrer, Françoise Janicot, Léa Lublin, Orlan, Gina Pane, Nil Yalter (entre autres) sont à ce titre très précieuses.

Seule une faible proportion de l'ensemble des artistes étudiées a franchi le stade de la postérité et est encore visible aujourd'hui. *Des sorcières comme les autres* jette en définitive un éclairage décisif sur des artistes et des œuvres dont l'histoire de l'art ne cite pas ou plus le nom, et engage à redécouvrir et à étudier un large pan de cette histoire oubliée de l'art moderne et contemporain.

Il faut voir ce livre comme une invitation adressée aux actrices et aux acteurs du champ de l'art actuel, à mettre en valeur les apports variés de ces artistes pour la création contemporaine. Mais la réflexion s'adresse aussi et surtout à l'histoire de l'art : elle engage la discipline à intégrer une forme de « *diversité* » (de genre, de sexualité, de race, de classe...) dans ses objets, à prendre en compte le contexte de travail des artistes, ou encore à articuler les témoignages vivants avec les archives documentaires.

Le titre met en avant le terme de *Sorcières* (en référence à la revue féministe publiée entre 1976 et 1981). Il n'est certainement pas sans écho avec la 'sorcellerie' mise en avant au même moment par Jeanne Favret-Saada<sup>6</sup> comme une pratique troublante pour l'objectivité scientifique, qui est à

<sup>6</sup> Dans *Les mots, la mort, les sorts* (1977, Paris, Gallimard), Jeanne Favret-Saada rend compte des questions troublantes que les pratiques de sorcellerie posent à l'anthropologie et plus généralement à l'approche scientifique institutionnelle des faits sociaux.

comprendre aussi comme un « *art de la transformation* » et comme une « *manière inédite de faire de la politique* »<sup>7</sup>. L'ouvrage de Fabienne Dumont indique que la sorcellerie féministe en art a encore de beaux jours devant elle, et invite à s'emparer de cette période de manière critique, à la fois comme un passé éclairant et un horizon prometteur.

**Clélia Barbut**

Histoire de l'art contemporain et sociologie,  
chercheuse associée au CERLIS

**Brigitte Rollet – Jacqueline Audry. *La femme à la caméra***

(2015). Rennes, Presses universitaires de Rennes « Archives du féminisme », 232 p.

Après plusieurs ouvrages sur la télévision et des cinéastes françaises contemporaines, Brigitte Rollet publie la première monographie de Jacqueline Audry, réalisatrice de films grand public de l'après-guerre.

Audry est un sujet idéal pour une étude de genre en cinéma. Mettant régulièrement en scène des héroïnes s'interrogeant sur leurs désirs et leur destin de femmes, ses films bousculent la représentation du masculin et du féminin à l'écran. Sa carrière compte seize longs métrages réalisés entre 1946 et 1967, un nombre exceptionnel que d'autres réalisatrices prolifiques comme Catherine Breillat, Margarethe von

Trotta ou Claire Denis n'ont toujours pas dépassé. Paradoxalement, Jacqueline Audry est oubliée de l'histoire du cinéma. L'analyse du contexte socioculturel de son œuvre est ainsi l'occasion de décortiquer plus largement les processus de légitimation des films et la façon dont les femmes sont sous-estimées.

L'éducation sentimentale des jeunes filles est centrale dans l'œuvre d'Audry, à une époque où le cinéma ne s'intéresse que très peu aux adolescents, encore moins aux adolescentes. Dès *Les malheurs de Sophie* (1946), la réalisatrice essaie d'échapper à l'idée qu'il y aurait des genres cinématographiques plus féminins que d'autres. Elle se détache du film pour enfant, où les compétences d'une femme réalisatrice semblent moins illégitimes, en en faisant aussi un film politique, via un parallèle entre la Révolution française et la Résistance et un réquisitoire inattendu sur l'éducation des filles.

Brigitte Rollet reprend la question du regard, au cœur des études de genre sur le cinéma, et souligne la récurrence chez Audry du motif du miroir où les femmes s'observent, non pas pour admirer leur beauté mais dans une forme de réappropriation de soi. Les films 'Belle Époque' et les comédies lui permettent de privilégier les rôles principaux féminins. Ainsi, *Gigi* (1949) et *L'école des cocottes* (1958), où les femmes tentent de renverser à leur avantage leur

<sup>7</sup> Émilie Hache, préface à la réédition de Starhawk (2015). *Rêver l'obscur. Femmes, magie et politique*. Paris, Cambourakis « Sorcières ».

dépendance envers les hommes, pointent la dimension artificielle de la féminité et critiquent les mœurs de l'époque.

La comparaison avec de grands classiques permet de mesurer la radicalité des films d'Audry, notamment l'adaptation du roman de Dorothy Bussy, *Olivia* (1951). Si d'autres films de pensionnat comme *Zéro de conduite* de Jean Vigo (1933) et *Jeunes filles en uniforme* de Léonine Sagan (1931) représentent le pouvoir des professeurs sur les élèves – ces deux univers étant bien dissociés – la pension d'*Olivia* dépeint au contraire un monde utopique : non pas carcéral mais enchanté, dirigé par des femmes ; l'enseignement est vu comme partage, dialogue et permettant l'expression d'idées radicales sur le genre et l'amour.

Si le sujet n'est pas tant l'homosexualité que l'éveil à l'amour d'une jeune fille, l'histoire est cependant perçue comme scabreuse. Les convictions féministes dont Audry ne se cachait pas expliquent ainsi en partie pourquoi le film n'est pas sélectionné à Cannes. « *Tant que les films Belle Époque précédents offraient aux spectateurs des femmes en tenue légère, des dialogues parfois égrillards mais surtout une sexualité 'normale' et normée permettant des épilogues conformes à l'idéologie dominante, les critiques pouvaient d'une certaine manière 'tolérer' un contenu féministe que tous ne percevaient*

*d'ailleurs pas* » (p. 128). Par la suite, la 'metteur en scène femme' continuera de réaliser des films mais rencontre plus de résistances, notamment pour adapter des œuvres écrites par des hommes et considérées comme majeures (ce qu'analyse Rollet avec *Huis clos*).

#### **Une cinéaste oubliée**

De son vivant, Audry est très médiatisée. Dès ses débuts, de par son statut de « *seule femme de la mise en scène* », mais plus encore après le succès de *Gigi*, première adaptation de Colette. Pourtant, celle qui filmait des stars comme Danièle Delorme, Edwige Feuillère et Arletty, dont les tournages faisaient événement dans les médias, et dont les revues populaires reprenaient les films sous forme de photo-romans, est aujourd'hui connue, au mieux, comme la sœur de la romancière Colette Audry.

Une édition moins austère aurait été plus appropriée à cette entreprise inédite de revalorisation de la réalisatrice. L'un des mérites du livre est cependant l'exploitation très détaillée de la presse, des données chiffrées du Centre national du cinéma et de l'organisme bancaire Crédit national, ainsi que des dictionnaires, encyclopédies et autres ouvrages consacrés au cinéma de l'après-guerre. L'étude de ces derniers révèle à quel point la contribution de la cinéaste est souvent ignorée ou minorée, quand d'autres réalisateurs moins prolifiques ou significatifs y sont indexés. L'ouvrage

fait ainsi la parfaite démonstration de l'aspect genré d'une historiographie qui légitime un pan très masculin du cinéma tout en niant le rôle des pionnières. L'exemple le plus frappant reste celui de la première réalisatrice mondiale Alice Guy, régulièrement absente des livres alors qu'on y trouve Georges Méliès, les Frères Lumière et Louis Feuillade (que Guy a fait débiter) et dont aucun éditeur n'a souhaité publier les mémoires de son vivant.

Pour comprendre cet effacement de l'histoire, Brigitte Rollet se penche aussi sur les autres instances de légitimation propres au cinéma, comme les attributions de prix, les sélections dans les festivals, et autres cérémonies officielles organisées par la profession. Si Audry est la première réalisatrice membre du jury à Cannes en 1963 (fonction honorifique qui s'accompagne d'une forte médiatisation), si elle a obtenu un prix pour *Les fruits amers* (1967) et qu'elle est présidente de l'Association des auteurs de films, ces trop rares formes de reconnaissance ne suffisent pas. La cinéaste sera oubliée à partir des années 1970 – la décennie qui marque paradoxalement l'émergence d'un cinéma fait par des femmes.

Entre temps, la presse cinéphile qui invente dans les années 1950 la politique des auteurs et aboutit à la naissance de la Nouvelle Vague *invisibilise* le nom de Jacqueline Audry dont

les longs métrages, peu innovants dans la forme, ont obtenu un succès populaire. D'où l'importance de la contribution de Rollet et des autres initiatives cherchant à valoriser spécifiquement les réalisatrices. Par exemple le documentaire *The Women Who Run Hollywood* de Clara Kuperberg et Julia Kuperberg (2016), qui raconte les rôles décisionnaires des femmes avant que le cinéma ne se transforme en une industrie respectable générant de gros salaires. Une histoire contredisant l'idée selon laquelle « *c'était pire avant* » et qu'il n'y aurait qu'une avancée naturelle et progressive des droits des femmes.

*Jacqueline Audry, la femme à la caméra* se situe dans le champ des *cultural* et *gender studies* appliquées au cinéma. L'ouvrage aborde la cinéaste par trois axes – la dimension biographique, la perception de ses films et ses films eux-mêmes – et suit un parcours à la fois chronologique et thématique, recouvrant trois périodes phares de l'histoire du cinéma : le cinéma sous Vichy, celui de la IV<sup>e</sup> République dit de tradition ou de qualité française, auquel Audry est associée, et la Nouvelle Vague.

Ce regard culturel sur le cinéma, développé dans les pays anglo-américains depuis les années 1970 et qui envisage l'œuvre dans le contexte plus large de la société qui l'a produite, reste relativement peu légitime en France. L'approche théorique est majoritairement esthétique et la ciné-

philie, empreinte de la politique des auteurs, repose sur un panthéon de pères fondateurs et une vision romantique du cinéaste, déconnecté de toute détermination sociale. À cette approche formaliste, Geneviève Sellier est la première, au début des années 1990 avec Noël Burch, à en opposer une autre, mettant en avant une vision sexuée des films, de leur contexte de production et de réception. Elle renouvelle, entres autres, le regard sur la Nouvelle Vague qui, si elle a innové dans sa façon de raconter les histoires, est aussi montrée comme « *l'imaginaire de jeunes hommes tout prêts à renverser l'ordre établi mais peu à même de placer les rapports de sexe au cœur de leur entreprise de subversion* » (Geneviève Sellier (2005). *La Nouvelle Vague, un cinéma au masculin singulier*. Paris, CNRS Éd). La représentation des femmes, comme tentation et menace, ressemblant fortement à celle du 'cinéma de papa'.

#### **Une cinéphilie encore au masculin singulier**

La France est l'un des pays occidentaux les plus rétifs aux analyses genrées du cinéma et aussi celui qui produit le nombre le plus important de films réalisés par des femmes, même si, comme le rappelle Brigitte Rollet, le pourcentage des réalisatrices a tendance à stagner depuis 1999 autour de 20 % (comme à l'Assemblée nationale). Si les femmes n'ont aujourd'hui plus de

doutes sur leur capacité à faire des films, le regard de la profession sur elles n'a pas changé. L'idée d'une 'esthétique féminine' ou d'un 'cinéma de femme' essentialisé reste tenace, niant dans un même mouvement combien les inégalités de budgets, salaires et subventions expliquent pour beaucoup leurs partis pris artistiques, leur quasi impossibilité à sortir du cinéma d'auteur et à varier les genres cinématographiques. Trop de critiques ont toujours le réflexe d'appréhender les réalisatrices d'abord comme des femmes – alors qu'elles souhaitent être perçues comme des cinéastes – les cantonnant inconsciemment à un domaine restreint, l'universel restant l'apanage des metteurs en scène.

La réponse de la direction du Festival de Cannes face aux critiques féministes de 2014 dénonçant une sélection exclusivement masculine, illustre l'intérêt du travail de Rollet : la programmation de la compétition officielle n'obéirait qu'à des choix esthétiques, a-t-on entendu (alors que d'autres critères comme l'âge et la nationalité des cinéastes jouent implicitement dans l'équilibre de la sélection). Ou encore : l'art n'aurait pas de sexe (quand une 'nature féminine' est souvent invoquée pour justifier l'absence des femmes derrière la caméra). On ne voit pas bien comment prendre en compte les hiérarchies sexuées qui président au destin des films leur ferait perdre de leur

valeur artistique. On gagnerait plutôt à les aborder de concert, de même que l'intelligence formelle des mises en scène et les représentations genrées qu'elles proposent.

**Florence Tissot**

Cinémathèque française

**Laurence Tain – *Le corps reproducteur***

(2013). Presses de l'EHESP « Recherche Santé Social », 237 p.

Dans son ouvrage *Le corps reproducteur*, Laurence Tain propose d'analyser conjointement les évolutions des techniques reproductives et des rapports sociaux de sexe. Elle observe les transformations à la fois technologiques et sociales dans le champ de la reproduction humaine. Un double fil conducteur structure ainsi l'ouvrage : les évolutions des techniques opérant sur les corps reproducteurs inféconds et les évolutions du système de genre. Ce dernier concept, considéré par l'auteure comme synonyme de *rapports sociaux de sexe* et d'*ordre de genre*, désigne un système social qu'elle appréhende à travers trois principes d'analyse du genre que sont : « *la construction sociale de la différence des sexes fondée aujourd'hui principalement sur la distinction des corps ; l'organisation sociale du travail productif, du travail reproductif et de la sexualité ; les dominations et résistances au sein des interactions* » (p. 9).

En portant son regard sur ces évolutions, l'auteure met au jour

les changements et ainsi, les décalages générés qui s'opèrent entre actrices, acteurs et cadres sociaux. Ces décalages se révèlent sous la forme de tensions, de contradictions prenant place entre les expériences du corps, les régimes institutionnels et au croisement des rapports sociaux. Ces décalages apparaissent à travers les pratiques que mettent en œuvre les actrices et acteurs pour accéder à la parenté, en contournant les cadres légaux encadrant les techniques reproductives dans leur pays. Elles et ils ont souvent recours, à l'étranger, à des techniques médicales non autorisées dans les institutions médicales de leur pays de résidence. Par exemple, lorsque les couples de femmes françaises recourent à un don de sperme à l'étranger, ou encore lorsque les couples hétérosexuels réalisent une FIV (fécondation *in vitro*) au-delà de 43 ans à l'étranger, alors que les suivis de grossesse et accouchement auront lieu en France où ces situations sont interdites. Ces pratiques génèrent des formes de décalages entre les expériences des corps et les régimes institutionnels. L'auteure s'intéresse à ces décalages en tant qu'ils sont moteurs de transformations sociales puisqu'ils questionnent à la fois les pratiques et les limites institutionnelles établies par les États. Elle met ainsi en place une « *sociologie des décalages* » lui permettant d'appréhender le double fil conducteur *techniques*

*reproductives / genre* et leurs transformations depuis la période de la première insémination artificielle (1776 en Angleterre) jusqu'aux circuits transnationaux de la société contemporaine.

L'ouvrage est construit en quatre chapitres, tous structurés en trois axes : l'analyse du corps reproducteur en lien avec la différenciation des sexes ; l'analyse de l'activité reproductive en lien avec l'hétéronormativité et la division sexuée du travail ; l'analyse des interactions au sein des configurations reproductives en lien avec les dynamiques de pouvoirs comme de résistances.

Dans le premier chapitre, intitulé « La chaîne mondiale du travail reproductif », l'auteure met au jour un certain nombre de décalages décelés comme producteurs des bouleversements technologiques et sociaux liés à la reproduction humaine. Elle montre d'abord la multiplicité des configurations de la reproduction médicalisée existant dans la société globale. Elle prend les exemples de la France, l'Espagne, Israël et les États-Unis, pour montrer la diversité des lois concernant l'encadrement des techniques d'assistance médicale à la procréation (AMP), notamment concernant le recours aux dons de gamètes (spermatozoïdes et ovocytes) et à la gestation pour autrui. Selon Tain, la diversité de ces lois témoigne des multiples façons d'envisager les modèles reproducteurs, en lien ou non

avec un modèle hétéronormé. Selon les pays, les législations reproduisent strictement ou non un « *assemblage corporel binaire masculin/féminin* », c'est-à-dire qu'elles acceptent ou non de reconnaître la participation d'une tierce personne au travail reproductif (par exemple un donneur ou une donneuse de gamètes ou une gestatrice) (p. 26).

Dans ce contexte de disparités législatives, la circulation des personnes à l'échelle globale, dans le but de bénéficier de techniques d'AMP non permises dans leur pays, se développe. C'est ce que l'auteure nomme les circuits transnationaux. Elle montre que ces circulations (des personnes comme des gamètes reproductives) permettent le recours à toutes les configurations possibles de la reproduction (dans le cadre de l'hétéroparenté comme de l'homoparenté) et ébranlent ainsi « *l'organisation hétéronormée du travail reproductif* » ainsi que la place du biologique et du social dans la construction de la parenté (p. 34). Mais cette redistribution du travail reproductif dans le contexte de société globale n'est pas sans créer des inégalités entre les actrices et acteurs participant à la « *chaîne mondiale du travail reproductif* ». Les échanges entre du potentiel reproducteur (gamètes ou capacité gestationnelle) et de l'argent concernent en effet le plus souvent des acteurs et des actrices aux statuts sociaux non équivalents.

À travers le concept de « *chaîne mondiale* », l'auteure montre l'apparition d'une division de l'acte procréatif entre différentes personnes (parents d'intention, donneurs de gamètes, gestatrices, médecins) ; différentes institutions (centres d'AMP, hôpitaux, laboratoires médicaux) ; différents espaces géographiques (pays de provenance du couple ou de la femme, pays où a lieu l'AMP, pays d'où proviennent les gamètes) ; et la manière dont le système hétéronormé de la reproduction s'en trouve brouillé. Néanmoins, si ce concept permet cette démonstration, l'usage de la notion de *travail reproductif* n'est en revanche que peu explicite et me questionne : si dans quelques cas, les actrices et acteurs pensent leur implication dans la reproduction comme un travail (les gestatrices de Bangalore par exemple), il me semble que ce n'est pas une situation systématique. En témoignent les extraits d'entretiens des gestatrices américaines mettant en avant l'idée d'aide pour justifier leur action.

Le second chapitre, intitulé « La dynamique de genre dans l'arène reproductive », est centré sur les liens entre l'évolution des techniques reproductives et de la dynamique de genre. L'auteure y développe tout d'abord une modélisation ternaire de la sexuation du corps qu'elle définit comme une succession de configurations dominantes qui impliquent à la fois le corps matériel, le corps

socio-relational et le corps sacré-symbolique. Cette modélisation lui permet de prendre de la distance avec une vision rigide du genre « *qui serait comme un socle immuable et originel qui contribuerait à engendrer le corps sexué* » (p. 67). C'est dans cette optique qu'elle appréhende les dynamiques et les transformations du corps reproducteur avec celles de la modernité. Tain montre ainsi comment la norme hétérosexuelle a longtemps pesé et pèse encore sur les représentations des techniques reproductives mais aussi comment d'autres modèles émergent peu à peu, par exemple l'homoparenté, laissant imaginer une légitimation progressive d'une pluralité de modèles reproductifs. Elle présente également l'existence de différences d'intérêts de la part du corps médical pour les corps inféconds féminin et masculin. L'infécondité étant d'abord perçue comme celle des femmes, les recherches médicales autour de la reproduction ont en effet longtemps délaissé le corps masculin. Face à cela, des résistances se sont peu à peu développées dans le milieu médical, dévoilant cette asymétrie ainsi que la nécessité de développer la recherche autour de l'infécondité masculine.

Ces différentes situations témoignent pour l'auteure de décalages entre la gestion des corps inféconds et le système de genre. Elle explique l'apparition de ces tensions et contradictions par

l'avènement de la modernité et par le changement des institutions dominantes encadrant la reproduction que sont d'abord l'Église puis l'Hôpital.

Dans le troisième chapitre, « La biomédicalisation du corps infécond », l'auteure propose d'appréhender la dynamique spécifique qui a lieu entre les rapports sociaux de sexe et la biomédicalisation autour du champ de l'infécondité. Elle montre tout d'abord plusieurs décalages existant entre le système biomédical et le système de genre en s'appuyant sur plusieurs exemples tels que l'importance donnée par les médecins à la composante biologique des corps, ou le fait que le corps sexué reproducteur qu'ils manipulent est essentiellement le corps des femmes. Un autre exemple est celui de l'effacement de la binarité homme/femme qui laisse la place dans les dossiers médicaux à une entité unique qui est soit le couple, soit le produit attendu, l'embryon. Ces exemples montrent les formes de tensions existant au sein de l'institution médicale, qu'elle-même produit, entre biomédicalisation des corps inféconds et système de genre. Le second point du chapitre permet d'appréhender le rôle de l'institution médicale dans les reconfigurations des relations de sexualité et de reproduction. Si l'institution médicale a tendance à reproduire l'ordre de genre et peine à sortir d'un cadre hétéro-normatif, elle est également

soumise à des changements, liés à des tensions suscitées par les transformations des rapports sociaux de sexe. Par les innovations techniques qu'elle met en place, elle participe ainsi peu à peu à une plus grande dissociation entre sexualité et reproduction et de cette façon contribue aux évolutions mêmes du système de genre. Le troisième point montre enfin le pouvoir de l'institution médicale au travers de témoignages qui empruntent au champ lexical du sacré pour rendre compte des pratiques médicales. L'auteure confirme ainsi l'intérêt d'une approche plurielle du corps, autour des trois composantes de la sexuaction des corps développées au chapitre précédent (corps matériel, relationnel, sacré), pour montrer l'imbrication entre système de genre et système biomédical reproductif.

Dans le quatrième chapitre, « L'emprise des hiérarchies sociales sur le corps reproducteur », Laurence Tain analyse l'impact de l'appartenance sociale dans la médicalisation du corps reproducteur. Elle montre que, si le remboursement par la sécurité sociale en France permet une égalité sociale pour les couples hétérosexuels (uniquement) dans l'accès à l'AMP, d'autres inégalités apparaissent cependant. En effet, les couples socialement plus instruits ont davantage de pouvoir de discussion, de négociation et de décision vis-à-vis des médecins et ont donc davantage de maîtrise de leur parcours pro-

créatif. L'auteure identifie par la suite différents types de parcours au sein desquels la combinaison production/reproduction/sexualité se décline de manière variée et ce, en fonction des statuts sociaux des personnes concernées. Parmi ces parcours, certains correspondent à une stricte division sexuée du travail (les hommes sont assignés au travail productif, les femmes au travail reproductif et domestique), d'autres correspondent plutôt à un partage entre homme et femme des tâches dévolues au travail productif, reproductif et domestique, tandis que d'autres sont marqués par une dissociation plus stricte entre sexualité et reproduction liée au recours aux circuits transnationaux. Ces différences de parcours sont marquées par des différences d'appartenance sociale. Enfin, l'auteure observe la manière dont les femmes les plus dotées culturellement parviennent à échapper ou contourner l'ordre médical et l'ordre de genre, manifestant une certaine autonomie vis-à-vis de l'institution médicale. Elle montre ainsi, en centrant son analyse sur les liens entre appartenance sociale, processus de biomédicalisation et dynamique de genre, comment l'ordre du genre et l'ordre biomédical révèlent une certaine plasticité dépendant de l'appartenance sociale des actrices et acteurs dans leur relation à l'institution médicale.

En conclusion, cet ouvrage construit une analyse judicieuse

de l'évolution conjointe des techniques reproductives et du genre permettant d'appréhender les décalages, et ainsi les tensions et contradictions, créés entre actrices, acteurs et institutions et d'observer comment ces décalages sont eux-mêmes moteurs de changements sociaux.

**Manon Vialle**

Doctorante en sociologie,  
Centre Norbert Elias, EHESS

**Raewyn Connell – *Masculinités. Enjeux sociaux de l'hégémonie***

(2014). Paris, Éditions Amsterdam (édition établie par Meoïn Hagège et Arthur Vuattoux), 294 p.

Historiquement et épistémologiquement, les recherches sur les masculinités ont émergé au sein de celles sur le genre, à partir de la seconde moitié des années 1980. Selon Raewyn Connell (Université de Sydney), la masculinité est avant tout relationnelle et processuelle. Elle ne peut être étudiée qu'en allant au-delà de définitions essentialistes, sémiotiques et normatives, car faite de rapports et de relations qui s'inscrivent dans des configurations de genre historiquement et socialement situées, accessibles de manière privilégiée à travers l'usage des méthodes biographiques dont l'étude de parcours de vie. Depuis la publication de *Masculinités* en 1995, les travaux de Connell ont révolutionné les recherches sur les masculinités sans pour autant être accessibles au public francophone. Grâce à l'édition de *Masculinités* établie

par Méoïn Hagège et Arthur Vuattoux, c'est désormais chose faite. Cependant, à la différence de l'édition originale, la version française ne reprend que quatre des dix chapitres de la version anglaise (parties 1 et 2 de l'ouvrage), tout en y adjoignant une troisième partie inédite (traduction de plusieurs articles) portant sur la santé et la sexualité des hommes.

Dans la première partie de l'ouvrage, le concept de masculinité hégémonique, formalisé par Connell dès 1995 et défini comme étant une « *configuration des pratiques de genre visant à assurer la perpétuation du patriarcat et la domination des hommes sur les femmes* » est explicité. Suite à cela, les concepts de masculinité complice (qui légitime la masculinité hégémonique et bénéficie des « *dividendes du patriarcat* »), de masculinité subordonnée (les homosexuels) et de masculinité marginalisée (parce que placée sous la dépendance de la masculinité hégémonique sans pour autant la légitimer) sont clarifiés. Cet exercice permet de comprendre dans quelle mesure les masculinités sont plurivoques car en interrelation entre elles et avec les féminités.

La deuxième partie du livre est dédiée à deux passionnantes études de cas. La première, intitulée « *Vivre vite et mourir jeune* », porte sur les parcours de vie de huit jeunes hommes issus des classes populaires australiennes.

Cinq possèdent les caractéristiques sociales suivantes : chômeurs, en conflit avec les institutions publiques, pas ou peu diplômés ; tandis que trois autres sont employés. Tous ont pour point commun d'avoir connu et de connaître une expérience partagée de la violence. À commencer par celle de l'État, expérimentée dès l'entrée à l'école, institution contre laquelle il s'agit de s'opposer. Ensuite, Connell développe le thème de la masculinité comme pratique collective (de fêtes et de violences) et comme mode de protestation. Ainsi, au sujet de deux des enquêtés, l'auteure ne manque pas de souligner que « *Mal Walton a beau être fort et avoir des tatouages effrayants, il ne sait pas lire. Il a beau savoir se battre, la police, en tant qu'institution, reste plus forte que tous ses amis réunis* » (p. 125). Et de conclure que certaines formes de masculinité ont des allures de cul-de-sac !

La seconde étude de cas, intitulée « *Un gay très hétéro* », pose ensuite la question des interprétations de l'homosexualité masculine par la culture patriarcale. Elle s'appuie sur une enquête, menée par entretiens, auprès de huit hommes liés à la communauté gay de Sydney. Selon Connell, « *l'interprétation de l'homosexualité masculine par la culture patriarcale est simple : les gays manqueraient de masculinité* » (p. 131). Or, remarque Connell, les enquêtés ont

tous pour point de référence la masculinité (aussi bien du point de vue de leur choix d'objet que de leur personnalité). Au final, ce qui poserait problème, serait l'outrage que les homosexuels font à la masculinité hégémonique. Suivre un tel fil directeur permettrait de mieux comprendre pourquoi et comment la relation entre la masculinité hégémonique et la masculinité homosexuelle a impliqué la criminalisation du sexe entre hommes tout comme des formes diverses d'intimidation et de violence (p. 147).

Enfin, la troisième partie de l'ouvrage s'intéresse à la santé et à la sexualité des hommes, question qui fut travaillée dès 1983 par Connell à travers le concept d'incarnation. Dans un premier chapitre (rédigé avec Susan Kippax), les auteures éclairent la question des pratiques sexuelles des hommes ayant des relations avec des hommes au temps du VIH/sida. L'enquête quantitative menée permet de mieux connaître les pratiques sexuelles des hommes qui désirent les hommes (dix-huit pratiques sont recensées dans l'enquête) et de les corrélérer au plaisir éprouvé. On notera que parmi les pratiques procurant le plus de plaisir, les enquêtés déclarent préférer les contacts sensuels (90 %), puis le sexe oral (79 %) et les baisers (76 %). Dans un second temps, les auteures étudient la satisfaction du point de vue des pratiques.

Elles remarquent ainsi que les rapports anaux sans préservatifs comptent parmi celles qui sont qualifiées les plus satisfaisantes physiquement bien qu'elles soient les plus dangereuses en termes de santé publique (p. 182). De là découle un paradoxe mis en lumière par l'enquête, à savoir que les hommes de l'échantillon ne font pas toujours ce qu'ils aiment et n'aiment pas toujours ce qu'ils font (p. 199), notamment en raison de limitations dues à la transmission de maladies sexuellement transmissibles. Ces résultats sont autant d'invitation à mieux questionner la santé des hommes, pour mieux la comprendre et ainsi déployer des politiques publiques réellement efficaces. Quelques pistes sont envisagées dans les deux derniers chapitres de l'ouvrage. Selon Connell, à l'échelle des politiques publiques, la santé des hommes et la santé des femmes constituent deux catégories imperméables faisant l'objet de recherches différentes qui oublient, bien souvent, de tisser et d'analyser les liens entre hommes et femmes. Enfin, le dernier chapitre de l'ouvrage invite à une conceptualisation des relations entre genre et santé qui aille au-delà de la perspective catégorielle (qui oppose hommes et femmes) pour privilégier, ici aussi, une approche relationnelle.

**Régis Schlagdenhauffen**

Sociologue  
IRIS-EHESS

**Massimo Prearo – *Le moment politique de l’homosexualité. Mouvements, identités et communautés en France***

(2014). Lyon, Presses universitaires de Lyon « SXS », 336 p.

Massimo Prearo, lauréat de la bourse européenne Marie Curie, est post-doctorant au Centre de recherche sur les politiques et les théories de la sexualité de l’Université de Verone. Dans son dernier livre, paru en septembre 2014, il propose une analyse historique, politique et, surtout, généalogique du mouvement LGBT en France, tout en soulignant sa perspective militante et stratégique. L’auteur souligne à ce propos que « *le militantisme LGBT est avant tout un militantisme qui touche à l’identité construite, choisie et revendiquée contre une structure sociale hétérosexiste dominante qui nie cette affirmation* » (p. 22). Grâce à une méthode héritière de l’archéologie foucauldienne de restitution du processus d’assujettissement et de création discursive de la sexualité<sup>8</sup>, Massimo Prearo n’as pas pour but de (re)construire une histoire selon une temporalité linéaire et progressive, avec une téléologie précise – laquelle serait l’émancipation et l’acceptation des sujets homosexuel·le·s – mais d’analyser les interruptions, divergences, convergences, dis-

cours et rhétoriques qui sont présentes dans l’articulation d’un mouvement politique avec une pluralité de voies et d’actions.

D’abord, en suivant cette méthodologie théorique et politique, Prearo remarque l’écart entre, d’un côté, des discours portant sur l’acte sexuel homosexuel et dont l’analyse des pratiques s’est faite à partir d’une perspective juridique et médicale ; de l’autre, la postérieure création du personnage psychologique et biographique de l’homosexuel. L’attention portée à cet écart ne relève pas simplement d’un effort pour témoigner de la pluralité des facteurs et des actrices et acteurs en jeu. Elle a pour visée d’explicitier l’historicité des notions discursives mobilisées politiquement et socialement ; de même qu’elle souligne les ruptures et discontinuités dont ces discours et pratiques font l’objet ; enfin, et surtout, elle permet de problématiser les usages et les dispositifs de créations normatifs, en révoquant l’idée d’une enquête autour de l’origine de la « *sexualité homosexuelle* », perspective disqualifiée par la méthodologie généalogique. La diversité discursive qui est au sein de la construction du sujet homosexuel et de l’homosexualité comme identité est aussi à la base de l’attention que Prearo manifeste envers les discours qui ne sont pas exclusivement centrés sur des questions scientifiques ou juridiques. Il s’agit en l’occurrence

<sup>8</sup> Foucault Michel (1976). *Histoire de la sexualité. 1. La volonté de savoir*. Paris, Gallimard.

d'éléments proprement politiques formulés par les différent·e·s actrices et acteurs sociaux autour de l'articulation de la politisation homosexuelle : ainsi en est-il des revues (*Arcadie*, *Gai Pied Hebdo*) ou des collectifs et associations (Groupe de libération homosexuelle, Act-Up Paris).

En relation avec ce projet généalogique, l'auteur fournit une perspective qui aborde différents axes : les discours psychologiques et biologiques de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle ; la création des revues comme *Arcadie*, hautement influencée par la philosophie existentialiste sartrienne et la discussion des concepts de choix et de nature ; la politisation révolutionnaire post-mai 68 et jusqu'au début des années 1980, et les mutations du mouvement de mobilisation sociale face à l'épidémie du VIH, à côté de la lutte pour l'obtention de droits égalitaires à un niveau socio-politique.

D'abord, en ce qui concerne la création du sujet homosexuel – surtout l'homosexuel masculin, étant donné que, comme le remarque l'auteur, c'est ce sujet qui conditionne encore aujourd'hui les discours et études sur l'histoire politique de l'homosexualité –, il s'agit d'un processus où les pratiques sexuelles cessent d'être considérées comme quelque chose d'étranger à la 'nature' du sujet et, d'une façon progressive, deviennent leur vérité. En ce sens,

Prearo souligne que « *les termes hétérosexuel, homosexuel, bisexuel ne sont plus utilisés comme qualificatifs d'un état, d'un désir, d'un comportement, mais comme des substantifs pour des individus sexuellement définis* » (p. 70). C'est, dans un sens foucauldien, la création du dispositif de sexualité au cours de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, défini d'abord dans un sens médical. Cette perspective médicale deviendra un critère crucial dans le corrélatif juridique voué à formuler les premières lois d'interdiction des rapports sexuels entre sujets du même sexe. Ainsi, le sujet homosexuel est construit au sein d'une discursivité médicale, scientifique et juridique qui le qualifie à partir d'une transgression de la norme sexuelle en vigueur dans tout un ensemble de champs et d'espaces<sup>9</sup>, là où l'hétérosexualité est privilégiée comme pratique sociale et sexuelle saine. À ce propos, on peut souligner l'analyse des premières stratégies pour dépenaliser l'homosexualité tout en appelant à la physiologie et au fait que le sujet homosexuel est une créature avec un double statut : un corps masculin ou féminin, mais une âme qui appartient à l'autre sexe.

Si l'auteur souligne que ce premier contexte d'hostilité envers l'homosexualité se maintient aussi pendant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, en relation avec les

<sup>9</sup> Foucault Michel (1975). *Surveiller et punir*. Paris, Gallimard.

théories de la dégénérescence, ce qui est extrêmement important de remarquer est l'impact des revues proprement homosexuelles, lesquelles contribuent à discuter les significations hégémoniques autour de l'homosexualité comme pratique sexuelle et, à son tour, comme identité. En ce sens, la divergence entre des revues comme *Arcadie* (1954-1984), unes des fondatrices du terme 'homophile' dans un effort pour défaire des notions trop proches d'une supposée 'nature' homosexuelle, et des collectifs comme le Front homosexuel d'action révolutionnaire (FHAR, 1970-1974), montre une pluralité discursive et politique qui offre différents axes théoriques qui oscillent entre l'élaboration d'un vocabulaire de légitimation et la prise de conscience qui amène à la politisation d'une identité homosexuelle. Toutes ces articulations sont enracinées dans la réalité sociopolitique de chaque époque historique, ce qui confirme aussi que le progressif militantisme homosexuel crée une grammaire politique qui est inséparable des événements tels que mai 68. Plus tard, le Groupe de libération homosexuelle (1974-1978), hautement influencé par des œuvres comme *Le désir homosexuel*<sup>10</sup>, élabore une notion de politique identitaire de l'homosexualité vouée à une plus large transfor-

mation sociale, laquelle déborde une dimension exclusivement centrée autour de la sexualité. En ce sens, l'homosexualité, dans les luttes politiques qu'élaborent les différents groupes impliqués dans la création de stratégies discursives et d'action, oscille entre une notion d'existence propre à certains sujets qui se revendiquent comme tels, et un moyen de bouleversement social pour agir sur la réalité sociohistorique. Cette dimension profondément ancrée dans les questions sociopolitiques est soulignée par Prearo par rapport aux actions militantes des années 1970 et du début des années 1980, époque où les mouvements de libération des femmes deviennent cruciaux, malgré les divergences autour de l'identité sexuelle au sein du mouvement. En conséquence, « *d'une part on conçoit l'homosexualité comme moyen de connaissance de soi et, d'autre part, on la conçoit comme une position sociale, une attitude à partir de laquelle l'individu se projette dans la société et interagit avec les autres* » (p. 99).

Résultat en est que la notion d'homosexualité ou d'identité homosexuelle n'est pas un signifiant univoque avec une histoire linéaire envisagée comme un processus monotone, mais elle est élaborée et construite selon des préoccupations sociales et politiques. En ce sens, l'auteur s'efforce d'enraciner les luttes pour l'acquisition de droits revendiqués par les collectifs

<sup>10</sup> Guy Hocquenghem (1972). *Le désir homosexuel*. Paris, Puf.

homosexuels, dans le contexte français, ce qui permet de comprendre que chaque lutte politique ne peut être simplement analysée dans l'horizon du présent, mais qu'il faut en faire l'histoire, tout en soulignant les articulations, usages et moments cruciaux qui ont contribué à définir ses stratégies. En relation avec cette perspective, il est très important de remarquer que Prearo, à la différence de certain·e·s auteur·e·s qui considèrent que les luttes homosexuelles se sont terminées comme telles vers les années 1980, analyse les différents vecteurs qui conditionnent les re-significations des collectifs militants, tout en montrant qu'ils n'ont pas disparu, mais seulement changé. Par exemple, une exigence de redéfinition est notamment impulsée par la question que se posent certains mouvements : est-ce qu'il faut s'allier avec les institutions ou faut-il lutter à partir de l'élaboration d'alliances politiques qui ne s'unissent pas à celles-là ? Ou peut-être faut-il créer des stratégies qui combinent les deux axes ? La réponse n'est jamais claire, comme l'auteur le montre dans les revendications liées à la lutte contre l'épidémie du VIH ou à la demande d'une égalité juridique, lesquelles ont pu obtenir un fort impact grâce à l'implication des institutions politiques françaises, telles que la Mairie de Paris.

Bref, c'est un livre passionnant qui rend compte d'une nouvelle historiographie généalogique centrée sur une des luttes cruciales du XX<sup>e</sup> siècle : la possibilité d'agir selon son désir et sa sexualité avec les autres, tout en remarquant que le politique n'est pas étranger à ce que le libéralisme définit comme privé, mais il se reformule sans cesse à travers des actions et discours.

**Andrés Armengol Sans**

Universitat autònoma de Barcelona et  
Université Toulouse 2 – Jean Jaurès

**Christophe Broqua et Catherine Deschamps (eds), Cynthia Kraus (collab.) – *L'échange économique-sexuel***

(2014). Paris, Éd. de l'EHESS « Cas de figure », 34, 418 p.

Cet ouvrage collectif captivant est le fruit d'un projet éditorial solidement problématisé autour et à propos du concept d'échange économique-sexuel forgé par l'anthropologue Paola Tabet. Il rassemble une partie des travaux issus d'un colloque sur le thème de la « *sexualité transactionnelle* », autrement dit toutes les formes de sexualité impliquant une rétribution. Cette focale sur les transactions sexuelles constitue un premier déplacement majeur par rapport à la perspective développée par l'anthropologue, qui conçoit l'échange économique-sexuel comme un continuum allant du mariage jusqu'aux pratiques

considérées comme relevant de la prostitution en tant que pièce maîtresse « *de la structure des rapports sociaux de sexe* »<sup>11</sup>. Dans cette *grande arnaque*, le surtravail reproductif et domestique non (ou mal) rémunéré des femmes permet aux hommes d'accumuler des ressources qui servent ensuite à rétribuer les femmes pour accéder à leur « *sexualité requise et imposée comme un service* » (*ibid.*, p. 44) par la violence et la limitation d'accès à la connaissance. « *Oppression sexuelle, limitation de la connaissance et exploitation économique* » (*ibid.*, p. 58) apparaissent intrinsèquement liés dans cette « *amère duperie* » spécifique aux rapports de genre.

Les dettes et les critiques à l'égard de ce travail pionnier foisonnent dans cet ouvrage. Broqua et Deschamps soulignent à juste titre que la perspective intersectionnelle permet « *d'adopter une définition plus relationnelle, situationnelle et historicisée des rapports de pouvoir notamment en référence aux 'tactiques', aux 'arts de faire' (De Certeau 1990) ou aux 'arts de la résistance'* »<sup>12</sup>. Il s'agit aussi pour les auteur·e·s de mieux intégrer à la démarche socio-anthropologique des as-

pects peu traités par l'approche matérialiste : le plaisir, les désirs, les sentiments, les affects et les émotions. Au fil de quinze contributions remarquables, les auteur·e·s apportent des conclusions décisives, nuancées et empiriquement robustes aux débats intéressant l'ensemble des recherches développées dans une perspective intersectionnelle, liant étroitement les rapports de genre et de classe avec les rapports ethniques (*i.e.* des rapports mettant en jeu des classements sociaux fondés sur l'origine, plus ou moins radicalement naturalisés en classements 'raciaux' infranchissables).

En ce qu'elle reflète assez fidèlement la posture adoptée par la plupart des contributeurs et contributrices, retenons pour commencer la proposition faite par Rose-Marie Lagrave dans la postface. Citant Tabet, elle rappelle combien le concept d'échange économique-sexuel a été utile pour battre en brèche « *l'illusion de gratuité des relations sexuelles* » (p. 373). Elle suggère de l'utiliser de façon dynamique, en le traduisant en une « *vigilance méthodologique aux combinaisons vénales et affectives dans les échanges sexuels* » afin de « *conserver le vif et le tranchant d'une approche tout en restant ouvert à l'impensé, à ce qui advient 'sous nos yeux'* » (p. 378). Et de s'interroger par exemple sur les conséquences possibles des luttes pour la démocratisation

<sup>11</sup> Tabet Paola (2004). *La grande arnaque. Sexualité des femmes et échange économique-sexuel*. Paris, L'Harmattan, p. 36.

<sup>12</sup> Scott James C. (2008 [1990]). *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*. Paris, Éd. Amsterdam, p. 15.

sexuelle<sup>13</sup> ou de la professionnalisation du travail sexuel au Nord.

Dès lors que ce n'est pas l'échange de services sexuels contre compensations matérielles qui la spécifierait, qu'est-ce ce que la 'prostitution' ? En appui sur l'abondante littérature sociologique et anthropologique existante, dont Sébastien Roux restitue très bien l'évolution cumulative, la plupart des contributions abordent de façon rigoureuse et nuancée les classements normatifs qui départagent ce qui relève de la prostitution des autres transactions sexuelles, en incluant les usages sociaux du stigmate de la 'putain', notamment en contexte africain à Bamako (Françoise Grange Omaroko, Julie Castro) et à Dakar (Thomas Fouquet). La contribution de Pascale Absi sur les maisons closes de Bolivie allie profondeur ethnographique et grande finesse interprétative. Finalement, la principale transgression que ces prostituées boliviennes admettent n'est pas directement liée à leur usage de la sexualité contre compensation, somme toute banal aux yeux de toutes. Elle a bien davantage trait au 'détournement' de l'usage légitime que les femmes/épouses respectables sont censées faire de l'argent des hommes en échange du service sexuel, qui devrait,

selon les normes de l'organisation familiale en milieu populaire, être consacré aux enfants et au foyer. Sébastien Roux développe une interprétation complexe et nuancée de l'une des tactiques de résistance au pouvoir des femmes pratiquant des relations sexuelles tarifées à Bangkok. Celle-ci consiste à élargir et faire durer la relation au « *farang* » (terme désignant l'homme occidental) en l'érigeant en « *protecteur* » voire en « *bon parti* ». Plutôt que de traiter des « *discours heureux* » tenus sur les relations prostitutionnelles dans le tourisme à Bangkok comme des indices d'une aliénation que seule « *l'expression de la souffrance* » (p. 357) viendrait dévoiler, il propose de traiter les uns et les autres comme l'expression d'une « *subjectivité produite au sein de rapports de pouvoir intriqués* » (p. 362).

L'engagement des hommes dans des relations sexuelles tarifées change-t-elle la donne ? Si l'on retient les principales conclusions autour de l'économie des plaisirs et des échanges sexuels au Maroc avancées par Gianfranco Rebutini, les hommes qui se prostituent apparaissent plus libres de leurs mouvements dans la ville que les femmes, ils sont moins confrontés au problème du regard de la famille et surtout, dès lors qu'ils ne sont pas privés de l'accès aux autres moyens de production, les hommes « *utilisent aussi leur corps* » (p. 183). Il arrive même que l'argent gagné puisse « *servir*

<sup>13</sup> Fassin Éric (2005). « Démocratie sexuelle ». *Comprendre, revue de philosophie et de sciences sociales*, n° 6 « La sexualité ».

à augmenter son degré de masculinité » (p. 186) hégémonique. Ils ont enfin toujours la possibilité de réintégrer l'ordre social en se mariant, « sans faire l'objet d'un marquage permanent et structurel » (p. 188).

L'absence de rétribution directe ou indirecte des femmes, voire leur mise à contribution économique implique-t-elle *ipso facto* la suspension des rapports de pouvoir entre hommes et femmes, l'avènement de transactions où l'on échangerait « du même avec du même, de la sexualité échangée contre de la sexualité » (Tabet 2004, p. 145) ou même l'inversion du sens de la domination ? Trois contributions infirment cette hypothèse et décrivent la complexité des logiques transactionnelles, qu'il s'agisse des pratiques en « milieu libertin » (Philippe Combessie), d'un projet de réaffirmation masculiniste antiféministe consistant pour les hommes à devenir « le prix de l'échange » (Mélanie Gourarier), ou bien de l'éblouissante fabrique d'une illusion amoureuse sur fond de fantasmes coloniaux qui conduit des touristes femmes occidentales de classes moyennes diplômées à se retrouver temporairement au service du lignage et d'un projet d'ascension sociale de jeunes hommes analphabètes vivant du tourisme dans le désert marocain (Corinne Cauvin Verner).

À l'instar de cette dernière contribution, plusieurs chapitres

abordent la complexité de l'intrication des rapports ethniques, de genre et de classe en partant de situations touristiques ou de circulations migratoires : globalisation du marché matrimonial aux Philippines (Gwenola Ricordeau), touristes occidentaux en Thaïlande (Roux), rencontres entre « *veilles Blanches* » et « *jeunes Blacks* » en France et au Sénégal (Christine Salomon). L'exploitation et l'oppression racistes apparaissent omniprésentes dans ces relations ; elles modulent les rapports entre les sexes et les âges, qu'il s'agisse de la racisation des femmes asiatiques en les exotisant (Roux), du mépris des partenaires indiens énoncé et mis en acte par les prostituées boliviennes (Absi), de l'infantilisation et de l'exotisation des Nwâjî/Sarhaoui dans la relation aux touristes occidentales (« *Tu as trouvé ton petit Sarahoui* », dit-il ; « *C'est un enfant* », songe-t-elle – p. 209), ou encore des stéréotypes faisant des « *jeunes Blacks* » des êtres prétendument « *intuitifs, irrationnels et émotifs* » aux yeux des « *veilles Blanches* » (p. 230), tandis que pèsent sur elles une réprobation sociale très virulente. La question des 'papiers' est également saillante dans tous les contextes considérés. Par la plus ou moins grande 'légitimité à être là' dont ils attestent et la liberté de circulation et d'installation qu'ils confèrent, les statuts migratoires constituent un élément pivot spécifique des rapports

ethniques, ancré dans l'histoire de la « *co-construction des États-nations et de leurs empires* »<sup>14</sup>. En fonction des règles politico-administratives changeantes régissant le droit d'entrée et de séjour pour différents motifs (travail, étude, mariage, filiation) ainsi que l'accès à la nationalité d'un pays du Nord, ces statuts migratoires sont concrètement monnayables dans l'échange économique-sexuel (y compris par la promesse ou la révocation), comme le montre ici la contribution remarquable de Fatiha Madjoubi au sujet des « *Madame* » et des « *Miss visa* ».

De la même façon que Broqua et Deschamps regrettent en introduction que l'accent porte sur les études sur les formes les plus « *'spectaculaires' de la sexualité rétribuée* » en laissant dans l'ombre les formes plus ordinaires et jugées plus légitimes, soulignons que les rapports ethniques ne surgissent pas seulement en situations touristiques post-coloniales ou de circulations migratoires. De toute évidence invisibles, ces rapports de pouvoir ne sont pas absents des couples homogames au plan 'racial'. En appui sur les brillantes analyses historiennes du genre de l'ordre colonial, les recherches intersectionnelles gagneraient à expliciter davantage ce qui se joue dans les transactions sexuelles se

déroulant dans un entre-soi 'racial' et social attendu, en incluant bien sûr les traitements divers réservés aux transgressions. Par exemple, le sentiment – réciproque – d'avoir été abusé et escroqué est un motif particulièrement récurrent dans le cas des couples hétérogames tant du point de vue de l'âge que de la 'race' et de la classe : ne serait-il pas heuristique de mettre ces discours et pratique en regard avec ce que disent les couples désunis qui étaient davantage homogames ?

En somme, cet ouvrage vient littéralement donner corps aux approches intersectionnelles, selon lesquelles les « *formes de domination ne sont ni séparées, ni additionnelles mais interactives dans leurs processus comme dans leurs effets* (Poiret 2005, Kergoat 2009) »<sup>15</sup> (p. 227). Leurs protagonistes ne sont pour autant dépourvus ni de ruse, ni de séduction, ni de voix et encore moins d'histoire. Néanmoins les résistances qu'elles et ils produisent individuellement ou collectivement ont des effets contrastés sur les dominations structurelles, dont les inflexions, les déplacements, les recompositions – les

<sup>14</sup> Genèses (2003). « Sujets d'empire », n° 53.

<sup>15</sup> Poiret Christian (2005). « Articuler les rapports de sexe, de classe et interethniques. Quelques enseignements du débat nord-américain ». *Revue des migrations internationales*, vol. 21, n° 1 ; Kergoat Danièle (2009). « Dynamique et consubstantialité des rapports sociaux ». In Dorlin Elsa (ed). *Sexe, race, classe. Pour une épistémologie de la domination*. Paris, Puf.

renversements ? – demanderaient sans doute à être explorés et systématisés plus avant.

**Elise Palomares**

Socio-anthropologue,  
maîtresse de conférences,  
Université de Rouen, Dysolab

**Stéphanie Lachat – *Les pionnières du temps. Vies professionnelles et familiales des ouvrières de l'industrie horlogère suisse (1870-1970)***

(2014). Neuchâtel, Alphil, 452 p.

En résonance avec les débats actuels qui agitent la classe politique suisse<sup>16</sup>, l'ouvrage de Stéphanie Lachat, issu de sa thèse, interroge l'articulation famille/emploi auprès des ouvrières de l'industrie horlogère. Milieu fermé et corporatiste, l'horlogerie a toujours fait appel à une main-d'œuvre féminine nombreuse pour ses qualités 'naturellement innées' (minutie, patience, précision) et ce, depuis sa création au XVIII<sup>e</sup> siècle. En limitant son terrain d'étude à la seule région du Jura Bernois<sup>17</sup> et sa capitale emblématique, Saint-Imier, l'auteure a voulu démontrer comment les spécificités locales pèsent sur la situation d'emploi des femmes. Aussi, le

choix du temps long, un siècle (1870-1970), présente l'avantage de saisir l'ensemble des mutations économiques connues par cette branche, d'un savoir-faire circonscrit au domicile à une production rationalisée et industrialisée en fabrique. « *Quand, comment et pourquoi le rapport à l'emploi des femmes évolue-t-il ?* » (p. 20) sont les fils conducteurs de ces travaux. L'auteure cherche à éclairer les expériences ouvrières à travers les discours et les pratiques non seulement des élites locales mais aussi, et surtout, des intéressées : les travailleuses.

Organisé en quatre parties, l'ouvrage débute par une longue partie introductive dans laquelle l'auteure s'applique à justifier son objet d'étude par des considérations historiographiques et méthodologiques. Si une présentation des sources écrites et orales, des concepts et des catégorisations mobilisés (ici, la classe, l'origine et le genre), le jeu des échelles ou encore le terrain sont attendus, le choix audacieux de l'interdisciplinarité l'est moins. Stéphanie Lachat sort des sentiers battus avec ses travaux et légitime la pertinence du croisement des disciplines, en l'occurrence l'histoire et la sociologie.

La rencontre, en deuxième partie, avec ces ouvrières horlogères est d'abord quantitative. Les statistiques mobilisées offrent une vision d'ensemble de leur représentativité et des mutations dans cette branche industrielle.

<sup>16</sup> Dans le cadre de sa politique familiale, le gouvernement a souhaité, en 2013, introduire un nouvel article à la Constitution du pays visant à améliorer l'offre en structures d'accueil pour les enfants non scolarisés, et ainsi faciliter l'articulation de la vie professionnelle et familiale.

<sup>17</sup> L'industrie horlogère est le premier employeur de cette région pour la période étudiée.

En augmentation constante au cours du siècle étudié, les effectifs féminins passent de 13 000 en 1870 à 47 000 en 1970. Elles font ainsi dire à l'auteure que les femmes ont toujours travaillé, comme le soulignait déjà Sylvie Schweitzer<sup>18</sup>. En retraçant les trajectoires professionnelles, nombre de stéréotypes sont déconstruits, à commencer par le profil de ces travailleuses. Non les horlogères ne sont pas toutes célibataires ; cela ne concerne que les franges les plus jeunes et ne saurait être généralisé. Au-delà des 30 ans, la majorité est mariée et parfois mère de famille. Ce constat balaie ainsi l'idée du retrait des femmes du marché du travail, une fois mariées. S'agissant des qualifications, qu'elles soient employées à domicile ou plus tard au sein des fabriques, ces femmes déploient un savoir-faire similaire à celui de leurs homologues masculins. Seulement leurs compétences ne sont pas reconnues, à l'image des régleuses, au nom de la division sexuée du travail. Quant à l'idée qu'elles constitueraient uniquement une armée de réserve à l'industrie horlogère, la démonstration nous apporte la preuve du contraire : sous les effets de la crise à la fin des années 1920 et de la rationalisation des modes de production menant à une déqualification, le

désintérêt pour la branche chez les hommes est croissant, ce qui entraîne *de facto* une féminisation du milieu horloger (33 % de femmes en 1910 et 54 % en 1970).

Non sans étonnement, on découvre dans la partie suivante que l'emploi féminin bénéficie d'une légitimité dans la société horlogère alors que l'idéal bourgeois de la femme au foyer s'impose partout ailleurs. Quand le patronat apprécie cette main-d'œuvre bon marché, l'emploi des femmes répond à une nécessité économique, voire à une survie pour les familles jusqu'à l'aube de la Seconde Guerre mondiale. Leur embauche est un moyen de lutter contre la pauvreté. Aussi, les représentations valorisées de l'emploi horloger ne remettent en cause ni la féminité ni l'ordre social établi. L'abandon du domicile pour la fabrique n'est pas sans poser des problèmes matériels et d'organisation de la vie familiale, ce à quoi « *la logique de la double tâche* » devait répondre, afin de « *rendre compatibles le rôle domestique féminin ET l'exercice d'une profession* » (p. 186). On reconnaît aux femmes le droit à l'emploi sans les libérer des assignations domestiques. Les élites économiques facilitent cette double tâche à travers des dispositions législatives (le travail de nuit leur est interdit dès 1877 et un aménagement des horaires est possible). Loin de les protéger, ce cadre « *les enferme dans un marché du travail ségrégué, avec un*

<sup>18</sup> Sylvie Schweitzer (2002). *Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*. Paris, Odile Jacob.

*accès difficile aux qualifications, des salaires réduits, et une référence continue à leur rôle d'épouse et de mère avant l'affirmation claire de leur identité de travailleuse* » (p. 230). Aussi, des initiatives sont prises par les patrons ; par exemple, l'externalisation de certaines tâches comme la préparation des repas avec la création d'une cuisine économique inspirée de celle en service dans une commune voisine, La Chaux-de-Fonds, où des repas préparés peuvent être consommés sur place ou emportés. Seule la garde des enfants n'est pas envisagée. Les arrangements familiaux sont des pratiques courantes, préférés et parfaitement intégrés par les ouvrières. D'ailleurs, la première crèche d'entreprise ne verra le jour que dans les années 1970. La logique de la double tâche ne bouleverse ni les rapports sociaux de sexe (notamment au sein du couple), ni la division sexuée du travail. Cependant, cette disposition a le mérite de placer le professionnalisme de leur travail comme un élément sur e leur identité sociale.

Enfin, dans la dernière partie, Stéphanie Lachat a observé le nouveau rapport à l'emploi des horlogères dans le contexte de l'après Seconde Guerre mondiale, moment où l'on assiste à un retour à l'emploi à domicile ainsi qu'à l'arrivée de la main-d'œuvre italienne. Une nouvelle fois, l'auteure déconstruit certaines idées reçues : non le travail à

domicile n'est pas l'apanage des ouvrières non qualifiées puisqu'elles sont qualifiées et expérimentées. Quand c'est une simple modalité d'emploi pour le patronat alors que l'attrait de la fabrique s'affaiblit, c'est une autre manière de concilier famille et travail pour ces femmes, non sans difficulté (gestion des commandes, approvisionnement et livraison des produits finis, horaires décalés et rémunération aux pièces). Ainsi, elles donnent « *l'illusion de mimer l'idéal bourgeois de la femme au foyer, mais en fait elles en restent fort éloignées par leurs pratiques quotidiennes et leur identité professionnelle* » (p. 360). Il n'y a donc pas d'embourgeoisement de ces ouvrières horlogères. Leur identité professionnelle reste forte, ce qui fait dire à Stéphanie Lachat qu'elles sont « *des ouvrières au foyer, et non des femmes au foyer qui travaillent* » (p. 360). Ce sont les travailleuses recrutées à l'étranger, massivement des Italiennes, qui les remplacent au sein des fabriques. Souvent perçues comme des concurrentes qui viendraient confisquer l'emploi des Suissesses, elles constituent une nouvelle catégorie d'ouvrières, qui, à leur tour, posera la question de l'articulation famille/emploi, notamment pour la garde des enfants.

Cette immersion dans le milieu horloger suisse ne laisse pas l'ombre d'un doute quant à sa singularité qui tient certainement, d'une part, aux produits fabri-

qués, haut de gamme et de luxe ; d'autre part, à l'association dès l'origine des femmes à ce travail. En imposant à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle leur légitimité à l'emploi même lorsque celui-ci n'était plus une nécessité, mais une volonté, ces femmes méritent d'être considérées comme des pionnières de leur temps.

**Amandine Tabutaud**

Doctorante en histoire contemporaine,  
Université d'Évry, IDHES

**Léonore Le Caisne – *Un inceste ordinaire. Et pourtant tout le monde savait***

(2014). Paris, Belin « Anthropolis », 368 p.

Léonore Le Caisne a accompli un tour de force en tentant d'analyser pendant une année de visites dans une petite ville de région parisienne l'épaisseur du silence autour d'un cas d'inceste très médiatisé. Ethnologue au CNRS elle a mené<sup>19</sup>, en compagnie de Dorothée Dussy, une étude anthropologique sur la pratique de l'inceste et rend compte dans ce livre de son terrain d'enquête. On apprend beaucoup de choses dans ce livre, tout d'abord que la pratique de l'inceste n'a pas intéressé auparavant les anthropologues, ils et elles s'en sont tenu·e·s à l'étude de son tabou fondateur de la société, des modalités d'imposition de cet interdit. D'abord le silence des anthropologues, ensuite le silence

de la justice, qui aura besoin de deux procès et d'un rejet de cassation pour prononcer des peines dérisoires. Ce ne sera que la Commission d'indemnisation des victimes d'infractions qui indemnisera beaucoup plus tard « Nelly » de plus d'un million d'euros « *pour des actes de barbarie, violences et viols d'où sont nés six enfants, subis pendant 28 années* ». Troisième silence, celui que Léonore Le Caisne investigate tout au long du livre : le silence opaque, doublé de bavardages, de hors-sujets et d'erreurs de la société locale qui a entouré cette affaire pendant près de quarante ans sans un mot ni un geste de protection à l'égard des victimes. Pour la psychologue que je suis, ayant suivi en prison des criminels sexuels pendant quatre ans et travaillé dans un service d'enquête en protection judiciaire de la jeunesse, l'affaire est banale, ordinaire, et pourtant les actes sont effroyables, comme à chaque fois. Dès qu'on entre dans la description des faits, c'est insoutenable. Nelly est conçue et née pendant que le mari de sa mère est en prison, les services sociaux la placent en compagnie de son frère et de sa sœur aînés, la mère disparaît. Le père récupérera ses enfants en sortant de prison et adoptera Nelly. Il se remarie. Les trois enfants sont régulièrement violés par leur père, sous la menace de brûlure à l'acide chlorhydrique. Toute petite, Nelly est brûlée

<sup>19</sup> Dans le cadre d'un projet ANR (Agence nationale de la recherche).

gravement à l'eau bouillante, ses jambes brûlées sont frottées à la brosse par sa belle-mère. Elle est hospitalisée longuement, suivie pendant des mois, sans signalement. Elle ne fréquentera jamais aucune école, sans signalement non plus, malgré un dossier de la Maison du handicap parfaitement ordonné. Son frère demande un placement par les services sociaux qui acceptent mais n'iront pas chercher plus loin. Il reviendra chercher l'aînée de ses sœurs le jour de ses 18 ans. Nelly restera avec les deux violeurs-tortionnaires. Elle passe ses journées « posée » sur l'étagère du camion d'imprimeur ambulancier de son père, habillée de jolies robes, « souriante ». À l'extérieur du camion s'étale une grande sérigraphie des jambes brûlées de la petite fille. Nelly fugue parfois, la justice des mineurs la rend à sa famille. Au moment de ses 20 ans, son beau-père décide de lui « faire des enfants » en lui « attachant les pieds à une poutre pour que l'ovulation se fasse ». Elle en aura six garçons. Les cris, coups, insultes, pleuvent sur ces enfants au vu et au su de tout le voisinage. Ils vont à l'école, sans que personne ne signale quoi que ce soit. Nelly attendra la mort de son père puis après quelques années, portera plainte contre sa belle-mère. Même la lecture de ce résumé est pénible, la lecture du livre encore plus, il faut pourtant le lire. Il contient en effet des analyses très importantes. Tout

d'abord le signe clinique majeur de l'inceste est vécu et analysé par l'auteure : une lourdeur intellectuelle s'empare d'elle-même pendant son terrain, elle trouve parfois « *l'histoire de Nelly fuyante, impossible à raconter et, finalement, presque ennuyeuse* » (p. 29). Ses capacités de distinctivité s'émoussent, « *ils sont parvenus à me faire douter* », pour finir dans ces moments-là par se demander si, « *effectivement, chacun fait ce qu'il veut chez soi* » (p. 29). C'est la grande qualité de ce livre, et nous devons en remercier son auteure, de nous faire passer de la narration d'épouvante au ressenti d'engourdissement qui tombe comme une masse sur chaque personne qui tente d'insister sur l'analyse de cette pratique exhibée et invisible : la violence intrafamiliale paroxysmale. Les dossiers judiciaires ou sociaux des familles incestueuses comportent systématiquement beaucoup d'erreurs, d'oublis, de confusion, de lapsus. Dans l'histoire de prostitution d'enfants par leurs parents, à Angers qui a défrayé la chronique il y a quelques années, on s'est aperçu *a posteriori* que tous les enfants étaient suivis depuis des années par les services sociaux qui n'avaient rien saisi. On en est là. Les psychologues, psychanalystes, eux, font des colloques, publient parce qu'ils et elles s'attaquent soit aux criminels sexuels soit aux victimes, un par un, sur un temps long, qui

finit par s'historiciser, en tête à tête. Les plus endurant·e·s tiennent la route. Mais étudier la pratique de l'inceste comme un fait social et plus précisément le silence occultant qui le signe, ne m'apparaissait pas possible ; je ne pensais pas que, sans avoir dans l'intimité du transfert construit ensemble de nouveaux liens de causalité, transformé les passages à l'acte en événements pensables, mobilisables, corrélés entre eux et avec le reste de l'existence, on pouvait ne pas lâcher l'affaire. Heureusement Léonore Le Caisne me donne tort. Au cours de son travail de terrain, quand elle se trouve elle-même victime des ressentis liés à l'approche de l'inceste, quand elle ressent les signes d'abattement, quand elle « *en arrive à considérer les faits comme terriblement banals et [s]on objet, finalement, obscène* », quand son « *entrain s'émousse* » au fil des heures d'entretiens sur son terrain, quand elle « *intègre l'indifférence de [s]es interlocuteurs* », elle « *cour[t] alors chez Nelly* ». C'est la victime, qui a déjà « *mis en drame* » par son refus du verdict judiciaire, par la médiatisation exceptionnelle de l'affaire, qui remet les idées en place de l'ethnologue. « *Elle [lui] rappelle l'importance du fait social : l'inceste et son indifférence, et insuffle à nouveau de l'intérêt à [sa] recherche* ». Après la lecture de ce livre, peut-on continuer de dire, si on s'attarde sur ce symptôme de

lourdeur de la pensée, qu'il s'agit d'indifférence ? Le silence assourdissant qui entoure la pratique de l'inceste ne serait-il pas plutôt le signe de l'impossible levée du tabou fondamental ? Il ne s'agit pas d'un interdit mais d'un tabou, dont on ne s'approche pas, parce qu'on ne peut pas. Et pourtant il faut le faire, même si les faits sont pénibles à évoquer, même si la construction du livre n'échappe pas toujours au brouillage induit par son sujet, et saluer les études qui nous parlent des 5 % de Français qui se déclarent victimes d'inceste. Et de toutes celles et ceux qui ne le déclarent pas. Ils ne font l'objet d'aucun débat public. Nous avons besoin d'études pour décrire, donner des directions de réflexions sur ce qui ne fait pas de bruit, pas d'histoire : un tabou n'est pas un interdit, il ne produit pas de drame, d'excitation transgressive, d'émotions partageables, juste de l'effroi, une envie de partir, de se taire, de ne rien avoir vu, ni entendu, ni écrit, ni... lu. Les travailleur·e·s sociaux, des services de psychiatrie, les policier·e·s, juges, avocat·e·s, pour l'instant, doivent se contenter de publications psychologiques individuelles. Il est temps de développer largement l'ethnographie de la pratique des violences intrafamiliales paroxysmales pour aider ces travailleur·e·s à prendre du recul sur leurs difficultés. C'est urgent aussi pour les victimes, qui connaissent si bien cet engourdissement, ces paralysies de la

pensée à l'intérieur d'elles-mêmes et voient leurs interlocuteurs et interlocutrices saisies des mêmes mécanismes et leur destin juridique, social, truffé d'absurdités honteuses. Il suffit de penser à

« l'affaire d'Outreau » pour s'en convaincre. Dont l'analyse anthropologique, de mon point de vue, n'a pas été faite.

**Lise Gagnard**  
Psychanalyste